



HAL
open science

Les conflits environnementaux à St Lucia (Afrique du Sud), entre protection et exclusion

Sylvain Guyot

► **To cite this version:**

Sylvain Guyot. Les conflits environnementaux à St Lucia (Afrique du Sud), entre protection et exclusion. *Annales de géographie*, 2003, 634, pp.608-627. hal-00275641

HAL Id: hal-00275641

<https://hal.science/hal-00275641>

Submitted on 24 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvain GUYOT
Sylvain.guyot@unilim.fr

ARTICLE

LES CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX A ST LUCIA (AFRIQUE DU SUD), ENTRE PROTECTION ET EXCLUSION

Mots-clefs: Afrique du Sud, St Lucia, groupes d'acteurs sociaux, parc naturel, conflits environnementaux

Résumé:

L'exemple de St Lucia permet une relecture des stratégies territoriales de l'Afrique du Sud coloniale, d'apartheid et post-apartheid, aux niveaux local et national, entre une volonté d'individualisation d'un groupe d'Afrikaners, la création de parcs naturels, et d'une majorité noire pauvre en quête de reconnaissance politique. Il met en perspective des conflits environnementaux qui voient les Afrikaners de St Lucia, revendiquer leur libre accès aux plages des littoraux sud-africains face à de nouvelles lois environnementales contraignantes ou encore des Noirs occuper illégalement une forêt d'Etat.

Key words: South Africa, St Lucia, stakeholder groups, territorial demarcation, nature reserve, environmental conflict

Abstract:

The St Lucia case study is a contribution to the re-reading of the territorial strategies of the colonial, apartheid and post-apartheid South Africa, at local and national levels, between the will of Afrikaners to segregate themselves, the proclamation of national parks, and the reality of a majority of poor black people trying to exist politically. Eventually this example shows environmental conflicts where Afrikaners are battling to preserve their free access to the sea versus new constraining environmental laws, and where Blacks are occupying illegally a State forest.

INTRODUCTION

St Lucia est une petite station balnéaire localisée au nord-est du Zululand, à la limite du Maputaland, région de peuplement Thonga et Zulu. St Lucia est située sur une presqu'île limitée à l'est par l'Océan Indien, au sud et à l'ouest par l'estuaire reliant le grand lac de St Lucia à l'océan (fig. 1). C'est la dernière petite ville blanche du littoral du Kwazulu-Natal en direction du nord¹ (fig. 2). Sa population d'environ 1000 habitants (Demarcation Board, 2000) est à majorité Afrikaner depuis sa création dans les années 1870 (Böeseken et al., 1948). Les populations noires ont été évincées de cette zone par le régime de l'apartheid dans les années 1950. Elles reviennent s'installer illégalement dans la forêt de Dukuduku (à deux kilomètres à l'ouest de St Lucia) depuis le début des années 1980, adjoignant ainsi une périphérie « rurale » de 10 000 habitants à la station balnéaire.

Sept écosystèmes différents sont répertoriés à St Lucia, anthropisés à des niveaux divers: l'océan, la zone intertidale, l'estuaire, la forêt subtropicale dunaire, la prairie, le lac d'eau saumâtre et une savane arborée (Taylor, 1991). Cette richesse naturelle fait de St Lucia un lieu très convoité, pour l'accès aux ressources naturelles telles que le bois ou les produits de la mer ou encore l'extraction du titane contenu dans les dunes littorales. Une autre convoitise émerge avec la conservation de cette « nature », incarnée par la création d'un parc naturel à la fin du XIXe siècle. Les protecteurs de l'environnement se sont fortement mobilisés au début des années 1990 pour éviter que l'extraction minière dunaire ne vienne remettre en cause l'existence de ce parc naturel (Dominy 1991, CSIR 1993, Frost 1992, NPB 1993, Solomon 1998, ZEAL 1993). En l'an 2000 le parc a été reconnu Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco. Ce nouveau statut devrait contribuer à l'augmentation de la proportion des touristes étrangers visitant St Lucia. Actuellement les deux tiers des touristes sont des Blancs² sud-

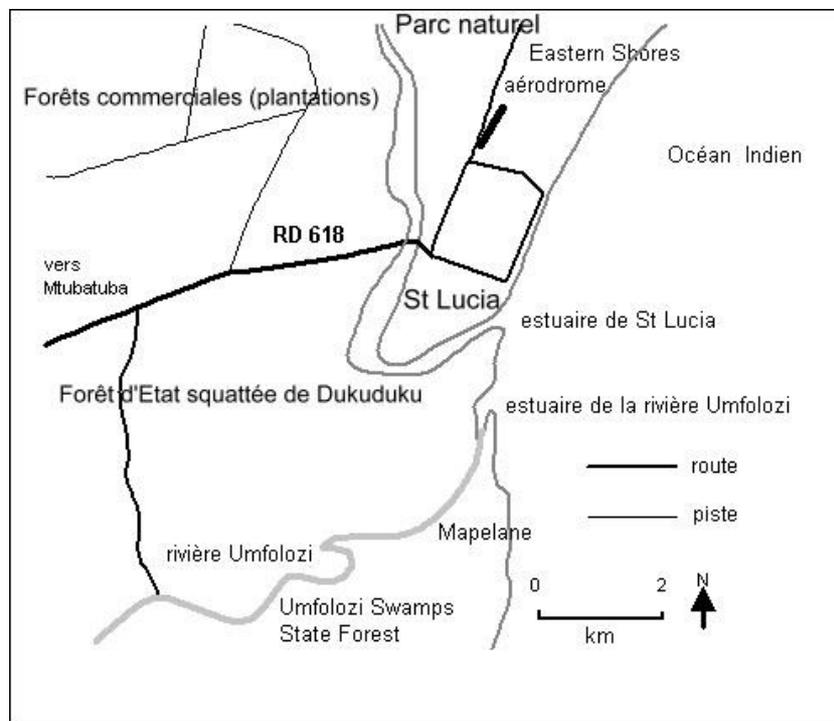
¹ Sodwana Bay plus au nord est plus un petit *resort* de plongé qu'une ville à part entière.

² Comme il convient d'être rappelé pour toute publication concernant l'Afrique du Sud, il est difficile de ne pas

africains venant pêcher sur la plage avec leurs véhicules tout-terrain, pratique popularisée par les habitants afrikaners de la station balnéaire et rentabilisée par le parc avec la vente des permis de pêche. Cette pratique récréative a été interdite par un décret gouvernemental en janvier 2001 ce qui a suscité une forte opposition dans la population locale, tous groupes confondus. Cette union locale de circonstance ne vient toutefois pas masquer d'autres conflits environnementaux³ existant entre les différents groupes d'acteurs sociaux et dont les origines sont parfois lointaines. Ces conflits sont reliés à des concurrences spatiales dans l'appropriation du littoral. Peuvent-ils être jugulés par la mise en place d'un territoire local fédérateur sous l'égide d'une municipalité unifiée ?

Après avoir précisé les groupes d'acteurs à St Lucia, leurs espaces et leurs motivations parfois divergentes, nous verrons que les conflits environnementaux sont relativement anciens, qu'ils impliquent la nouvelle municipalité et qu'ils peuvent se reformuler depuis l'interdiction gouvernementale de 2001.

Figure 1: Les espaces de St Lucia



s'exprimer selon les termes des groupes de population hérités de l'apartheid :Noir, Blanc, Indien, Coloured. Nous pourrions employer le terme « Zulu » pour désigner les Noirs, mais il s'avère que les Noirs de St Lucia sont mélangés. En revanche nous différencierons chez les Blancs les Afrikaners des Anglophones. Les Afrikaners sont un groupe bien individualisé en Afrique du Sud par sa langue, sa culture et son histoire (Houssay-Holzschuch,1995). Ceux de St Lucia sont toutefois peu représentatifs car ils appartiennent à une frange politiquement radicale.

³ Terme défini et utilisé dans la thèse en cours de l'auteur (Guyot, 2003).

Figure 2: Carte de localisation



1. St Lucia, une station balnéaire localisée entre un parc naturel et une forêt « squattée »

A St Lucia on trouve plusieurs groupes d'acteurs sociaux reliés à des espaces bien délimités. Du point de vue de l'observateur extérieur, on trouve deux types d'espaces. Un « espace visible », vers lequel converge tout itinéraire habituel vers St Lucia, regroupe la station balnéaire aux nombreuses échoppes touristiques et le parc naturel géré par le Kwazulu-Natal Wildlife (KZNW), l'organisme de conservation. Un « espace masqué » situé de part et d'autre de la route menant à St Lucia semble plus difficile à cerner. En effet, la densité de la forêt gêne l'observation. Pourtant près de 10 000 personnes vivent dans de nombreuses clairières forestières situées à proximité de la route. Cette localisation n'est pas un hasard. La forêt est à seulement deux kilomètres du centre touristique, employeur potentiel, et permet une occupation illégale discrète. Chacun de ces deux espaces comprend des groupes d'acteurs différenciés.

1.1. « L'espace visible »: les lieux de la fréquentation touristique

La route venant de Mtubatuba conduit à la plage de St Lucia (fig. 3) ou amène au portique d'entrée du parc où sont réclamés des droits de passage. Le visiteur partage généralement son temps entre ces deux possibilités. La circulation en véhicule tout-terrain sur la plage offrirait une troisième option aux touristes et aux résidents.

1.1.1. La station balnéaire, une majorité d'Afrikaners conservateurs

Les habitants de la station balnéaire sont en majorité des Afrikaners travaillant pour la plupart dans le secteur touristique (hébergement, restauration, commerces spécialisés dans la pêche, agences de tours...). St Lucia a une réputation de racisme⁴ (photo 1). Le 3 octobre 2000, à

⁴ D'autres terrains en Afrique du Sud ont montré la persistance d'attitudes racistes parmi les Afrikaners (Guillaume & Teppo, 2002). Bien que condamnables, elles sont souvent compréhensibles.

16h25 sur SAFM Stéréo⁵, lors d'une interview, Mrs Kathy Govender, Commissaire aux Droits de l'Homme pour le Kwazulu-Natal, a déclaré:

"A special committee has been set up to monitor racism at St Lucia. This was announced at the signing of the declaration against racism. Mike Mabuyakhulu, KZN MEC Minister for Economic Affairs and Tourism, has warned business people in the area that their trading licences could be withdrawn if they discriminate against black people. "

Un plaidoyer contre le racisme a été signé au printemps 2000 lors de la déclaration du parc naturel de St Lucia comme Patrimoine Mondial de l'Humanité, entre la municipalité, les résidents locaux et M. Mabuyakhulu. Malgré la signature de ce plaidoyer des habitants nous ont fait part de propos très racistes, voire insultants à l'égard des Noirs, lors d'entretiens (Guyot, 2003).

Le maire élu de St Lucia entre 1996 et 2000, d'une municipalité qui ne regroupait que la station balnéaire, s'appelle A.Viviers. Il est sympathisant du *Conservative Party*, parti d'extrême droite, dont l'AWB (*Afrikaner Weerstandsbeweging*) d'Eugène Terreblanche constitua longtemps le bras armé. En 1998, la localité, sous l'impulsion de son maire, a voulu se déclarer "entreprise résidentielle privée" pour pouvoir se soustraire aux réglementations publiques, à l'image de la très médiatique Orania⁶ dans la province du Cap du Nord.

Cette station balnéaire, du point de vue de ses limites administratives, est « enclavée » dans le territoire du parc naturel. En effet, l'estuaire faisant de St Lucia une presqu'île est concerné par les mesures de conservation. La plage est officiellement du ressort du parc. Elle est en fait difficilement gérée en co-tutelle. Les règles propres au KZNW (permis de pêche, de chasse, contrôle de la fréquentation...) sont en vigueur sur tout le territoire dédié au tourisme. Les habitants de St Lucia doivent coopérer en permanence avec les autorités du parc. Elles seules sont aptes à autoriser les touristes et les résidents à circuler sur les plages, à pêcher, à aller voir les hippopotames et les crocodiles sur la rivière, à plonger... Cette coopération est difficile et ne se fait pas sans heurts.

⁵ La radio nationale, l'équivalent sud-africain de "France Inter".

⁶ Orania est un ancien camp de mineurs racheté par une association d'Afrikaners ultranationalistes. C'est un symbole de ce que pourrait être un Volkstaat : isolement et enfermement territorial, avec une nécessité contradictoire de s'ouvrir à un « certain tourisme » comme faire-valoir.

Photo 1: L'entrée d'un hôtel à St Lucia (cliché: auteur, janvier 2001)



1.1.2. Le parc naturel, la suprématie des conservationnistes anglophones

Le parc naturel de St Lucia (fig. 3 et 7), ou GSLWP (Greater St Lucia Wetland Park) résulte de l'agrégation en 1999 de plusieurs parcs et réserves⁷. En tant que Patrimoine Mondial de l'Humanité, il est géré depuis 2000 par une Autorité nationale. Toutefois les aspects liés à la conservation de la « nature » restent du ressort du KZNW. Ce grand parc de 257 972 ha est appuyé par un projet national de développement d'un corridor touristique entre St Lucia et Maputo au Mozambique (LSDI - *Lubombo Spatial Development Initiative*), lui aussi créateur de nombreux conflits (Guyot, 2002).

Les « gestionnaires de terrain » du parc (administratifs et rangers) vivent à St Lucia. Ils sont plutôt Anglophones (postes de direction) et Zulu. Depuis deux décennies le KZNW a adopté, officiellement, une nouvelle approche⁸ par rapport aux populations autochtones historiquement exclues pour mettre en place la conservation de la nature. Différentes mesures concrètes sont prises dans le sens du partage des revenus et de la gestion concertée⁹. Les Noirs

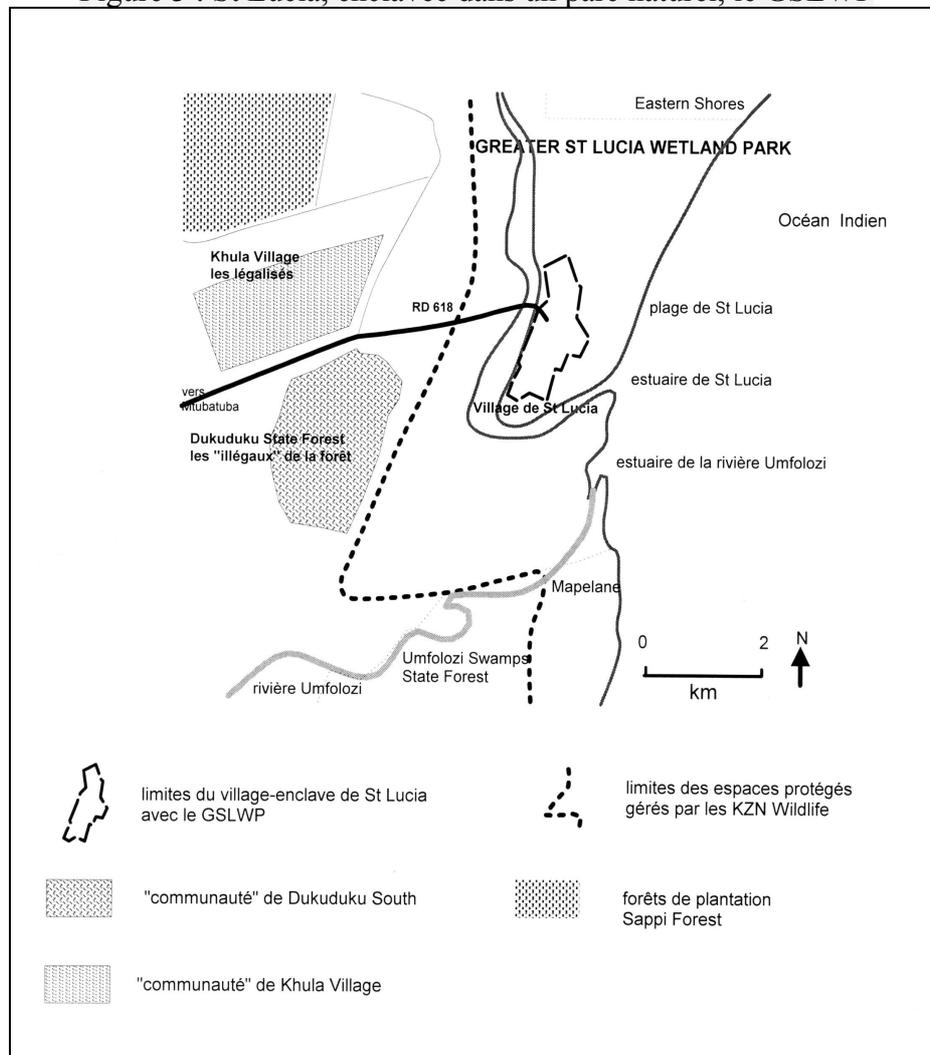
⁷ Kosi Bay Nature Reserve, Coastal Forest Nature Reserve, Sodwana Bay National Park, Maputaland Marine Reserve, St. Lucia Marine Reserve, St. Lucia Game Reserve, St. Lucia Park, Mapelane Nature Reserve, Mkuze Game Reserve.

⁸ Le nouvel organisme provincial de conservation de la nature s'adapte à ce changement de conception avec un nouveau nom très significatif. En effet, en novembre 2000, il est nommé "*Ezemvelo-KZN-Wildlife*". En effet, "*Ezemvelo*" est un mot zulu désignant l'environnement ou la nature. Ce nouveau nom symbolise donc parfaitement la province du KwaZulu-Natal, alliant et entremêlant deux histoires et deux identités, anglophone et zulu.

⁹ Afin de changer concrètement la relation entre les parcs et les Noirs, et pour que ces derniers bénéficient véritablement des aires protégées et prennent conscience de leur valeur, le "*KwaZulu-Natal Nature Conservation*

concernés sont une partie des habitants de la forêt de Dukuduku relogés à Khula Village. Ils obtiennent une subvention annuelle, réservée à des projets de développement touristique et culturel (photo 2). Les Afrikaners de St Lucia ne sont pas concernés par ces initiatives : ils ne vivent pas dans les limites du parc et n'ont pas été spoliés dans le passé. Cela renforce leur sentiment négatif éprouvé à l'égard des autorités du parc qui ne sont là, selon eux, « que pour faire respecter des règlements et faire payer de nouvelles taxes ». Ces mesures d'aide pour les Noirs ne concernent qu'une partie de la population de « l'autre espace », l'espace masqué.

Figure 3 : St Lucia, enclavée dans un parc naturel, le GSLWP



1.2.« L'espace masqué » : les lieux de résidence des Noirs

Management Act n° 9 de 1997 établit le système des "local boards" pour une aire protégée ou un groupe d'aires protégées. Ce système est une innovation en Afrique du Sud, et même sur le continent africain ; il peut en effet "donner l'opportunité de mieux harmoniser la relation entre les parcs et les Noirs et cela peut permettre de leur donner un accès à un bénéfice optimal du parc". Ces assemblées visent à représenter tous les acteurs concernés par les aires protégées. L'objectif concret de ce système est de promouvoir la prise de décision au niveau local concernant la gestion de la conservation de la nature à l'intérieur des aires protégées et de discuter des activités ayant lieu dans et autour des aires protégées. Le pouvoir de cette assemblée est de mettre au point un plan de gestion soumis à l'acceptation finale du KZNW.

Cet espace, masqué par la haute futaie de la forêt de Dukuduku, n'est habité que depuis une vingtaine d'années. On y distingue des illégaux et des légalisés (fig. 3).

1.2.1. Les légalisés : les relogés de Khula Village

Dans les années 1983-1984 commencent à s'installer dans la forêt de Dukuduku des Noirs venus du bantoustan voisin et des immigrés du Mozambique, fuyant la guerre civile. Toutefois, la diversité écologique de la forêt est apparemment mise à mal par ces nouveaux venus. Le ministère des eaux et forêts (DWAF) décide alors en 1988 de les expulser et de les reloger plus au nord, à proximité de la route Mtubatuba – St Lucia. Des logements sommaires et une adduction d'eau potable et d'électricité sont ainsi mis en place ; c'est la naissance de Khula Village. Cependant, certains habitants de la forêt de Dukuduku refuseront de la quitter et de rallier ce village.

Photo 2 : Les débuts de la construction d'un village culturel zulu à Khula Village financé par les subventions du KZNW (cliché : auteur, janvier 2001)



1.2.2. La persistance des « illégaux » : l'occupation de la forêt de Dukuduku

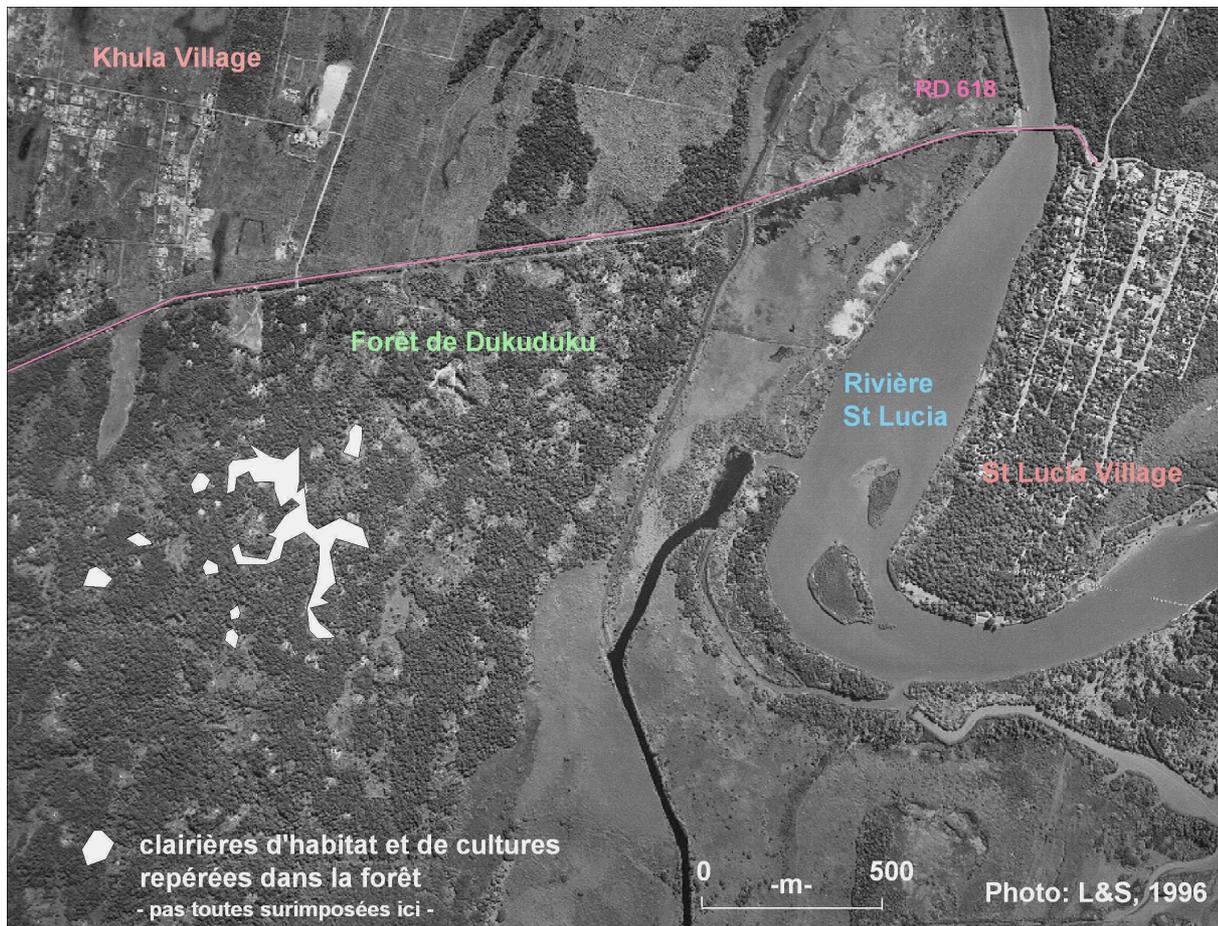
Au milieu des années 1990, l'apartheid étant terminé, une nouvelle phase d'expulsion de ces populations serait extrêmement mal perçue. Un conflit sérieux se noue entre les deux groupes au nord et au sud de la route, celui du village de Khula réclamant la priorité d'accès à d'éventuelles créations d'emplois à St Lucia.

Le sud de Dukuduku acquiert une réputation de plus en plus négative, apparaissant comme une zone de non droit, tout en constituant un vivier de travailleurs au statut précaire. Cela inquiète certains développeurs touristiques à St Lucia qui font pression auprès du Ministère pour que ces squatters soient expulsés manu militari. Il a été décidé d'exclure cette forêt des limites retenues pour le Patrimoine Mondial de l'Humanité car la présence d'illégaux (fig. 4) aurait pu entraîner l'échec du processus de reconnaissance internationale¹⁰.

¹⁰ Entretien avec Roger Porter, responsable des traités internationaux au sein du KZNW.

Deux grandes fermes, pour un coût total de 11 millions de Rands sont construites à Monzi pour accueillir les populations relogées dans une sorte “d’agri-village”. Pourtant, en 2001, une majorité d’illégaux refuse toujours de partir. Nombre d’entre eux invoquent le potentiel de création d’emplois du LSDI et la meilleure fertilité de la terre dans la forêt. Ils ont tout de même été inscrits sur les listes électorales pour les élections municipales du 5 décembre 2000¹¹. L’équipe nouvellement élue avait décidé de les soutenir pendant la campagne électorale.

Figure 4 : Les clairières anthropiques de la forêt de Dukuduku



Ces groupes d’acteurs sont spatialisés de manière différente. Comment se sont faites ces appropriations de l’espace ? Comment le nouveau gouvernement local peut-il estomper ces différends ou, au contraire, les raviver ? L’intervention du gouvernement national en interdisant la circulation sur les plages est-elle un moyen (temporaire) de réconciliation des populations locales ?

2. Les conflits environnementaux, entre appropriations spatiales anciennes et nouvelles politiques gouvernementales

¹¹ Entretien avec le conseiller municipal de St Lucia, M. Mbatha.

Les conflits environnementaux à St Lucia sont triples. D'abord, une concurrence spatiale oppose les Autorités de conservation aux Afrikaners. L'usage de l'espace est réglementé par les uns réduisant la marge de liberté des autres. Ensuite, un conflit oppose des milliers de Noirs aux Autorités de conservation et au Ministère car ils n'ont pas le droit d'habiter une forêt d'Etat protégée. En réaction, le KZNW favorise les « relogés » de Khula Village en leur distribuant des subventions. Enfin, le gouvernement, passant au travers des règlements du KZNW, interdit la circulation des véhicules tout-terrain sur les plages et empêche ainsi l'activité principale des touristes et résidents de St Lucia.

Ces conflits sont en partie explicables par le fait d'appropriations (ou d'évictions) spatiales anciennes. Comment sont-ils régulés aux niveaux local et national ?

2.1. Des appropriations spatiales anciennes et conflictuelles

Les trois groupes étudiés, les Afrikaners, les Anglophones et les Noirs ont une histoire différente dans leur appropriation de l'espace littoral de St Lucia. Cette histoire joue un rôle dans le façonnement des mentalités actuelles favorisant les conflits observés.

2.1.1. Les Noirs, entre expulsion et redéploiement illégal

Des tribus Nguni ont occupé l'espace à proximité de St Lucia des siècles durant, avant l'arrivée des colons Blancs¹². Ils pratiquaient l'élevage, créant de ce fait de nombreuses prairies dans la forêt originelle, ce qui relativise fortement le concept, mis en place par la suite par les colons, de « nature originelle » à conserver. Toutefois au début du XIX^e siècle, le paludisme et la trypanosomiase animale étaient forts dans cette zone, ce qui a contribué à repousser la majorité de ces habitants vers les hautes terres de l'arrière-pays. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour assister à l'éradication de la trypanosomiase, ce qui a permis à certains ruraux de revenir s'installer sur les terres vacantes jusqu'au milieu du XX^e siècle. Entre 1956 et 1964, 5000 personnes qui vivaient dans les *Eastern Shores* (fig. 3) sont expulsées. Une partie d'entre elles a été relogée à Mbazwana (au nord de St Lucia). Le motif de l'expulsion n'était pas vraiment la conservation mais plutôt la plantation de forêts de pins à usage industriel pour alimenter les usines de pâte à papier. Une grande partie du parc naturel est encore aujourd'hui composée de ces « forêts industrielles ». Les Noirs reviennent s'installer dans la forêt de Dukuduku au début des années 1980 attirés par les rumeurs de création d'emplois relatifs à la possible exploitation du titane dans les dunes de St Lucia.

Thompson (2002) montre que les logiques d'exploitation et de ségrégation du gouvernement d'apartheid sont à l'origine de ce processus de réappropriation spatiale. « *This control has resulted in the attitudes and responses of the indigenous peoples to their environment being, firstly, largely unexplored and, secondly, warped by the inconsistencies and injustices of the apartheid system. The implications of this are evident in the attitudes of the people who have invaded the Dukuduku Forest Reserve, situated at the entrance to Lake St Lucia, which they are now accused of exploiting. Their sceptical attitude towards conservation of the environment is worrying to environmentalists, but it is understandable. These people see no logic in environmental concerns after having been removed from a conservation area where the state subsequently replaced hundreds of thousands of acres of indigenous vegetation with pine and eucalyptus forests. Add to this the fact that white farmers in the surrounding regions have removed hundreds of thousands of hectares of indigenous vegetation to establish commercial monocultural agriculture, and the logic of environmental policy seems obscure indeed.* »

2.1.2. Les Afrikaners et l'enjeu de la conquête du littoral

¹² Selon DOMINY 1992 et MAGGS 1989: références voir CSIR 1993

Dans les années 1840-1850 au terme du grand Trek, des fermiers blancs de langue Afrikaans se sont installés sur les hautes terres du Natal et du Transvaal de l'Est¹³ après avoir fondé l'éphémère république de Natalia. Il est resté de ce rêve d'ouverture des Républiques Boer sur l'Océan Indien¹⁴ une sorte de tradition récréative qui consistait à descendre en convoi pêcher aux environs de St Lucia (Guyot, 2003). Peu d'autochtones y résidaient en permanence en raison des maladies déjà évoquées. Le terrain de pêche était donc vacant et correspondait tout à fait aux attentes de ces fermiers. Paulpietersburg, Piet Retief et Vryheid sont, somme toute, assez proches de St Lucia (≈300 km). Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, ces Afrikaners ont construit des maisons et se sont installés à demeure à St Lucia, fondant ainsi un village de pêcheurs.

Avec Richards Bay¹⁵, ville nouvelle créée par le gouvernement de Pretoria dans les années 1970, St Lucia est la seule localité littorale du Kwazulu-Natal peuplée par une majorité d'Afrikaners. Ceci explique que ces deux localités figurent sur les projets territoriaux¹⁶ d'Afrikaners parmi les plus radicaux. Plusieurs propositions spontanées voient le jour entre 1985 et 1994 (Pienaar, 2002) puis d'autres seront officialisés en 1994 quand Nelson Mandela, sous couvert de réconciliation nationale admit, pour un temps seulement, la légitimité de tels projets¹⁷. Les territoires de 1985, *Boerevolkstaat* (fig. 5) et de 1990, *Afrikanerland*, sont centrés sur le Transvaal et incluent tous les deux St Lucia comme accès à la mer, couplé avec Richards Bay dans la proposition de 1985. Le second projet est basé d'abord sur les circonscriptions où le *Conservative Party* a obtenu, soit des sièges, soit un fort ralliement aux élections législatives de 1989 (Pienaar, 2002) et ensuite sur des considérations géographiques telles que la localisation des mines ou des zones de fortes précipitations. St Lucia répond à tous ces critères à la fois, et surtout au besoin d'un accès maritime. De nombreuses questions restent sans réponse, notamment celle concernant le lien entre les anciens dirigeants de St Lucia, réputés très conservateurs, et les initiateurs de ces projets territoriaux ?

¹³ Maintenant appelé Mpumalanga

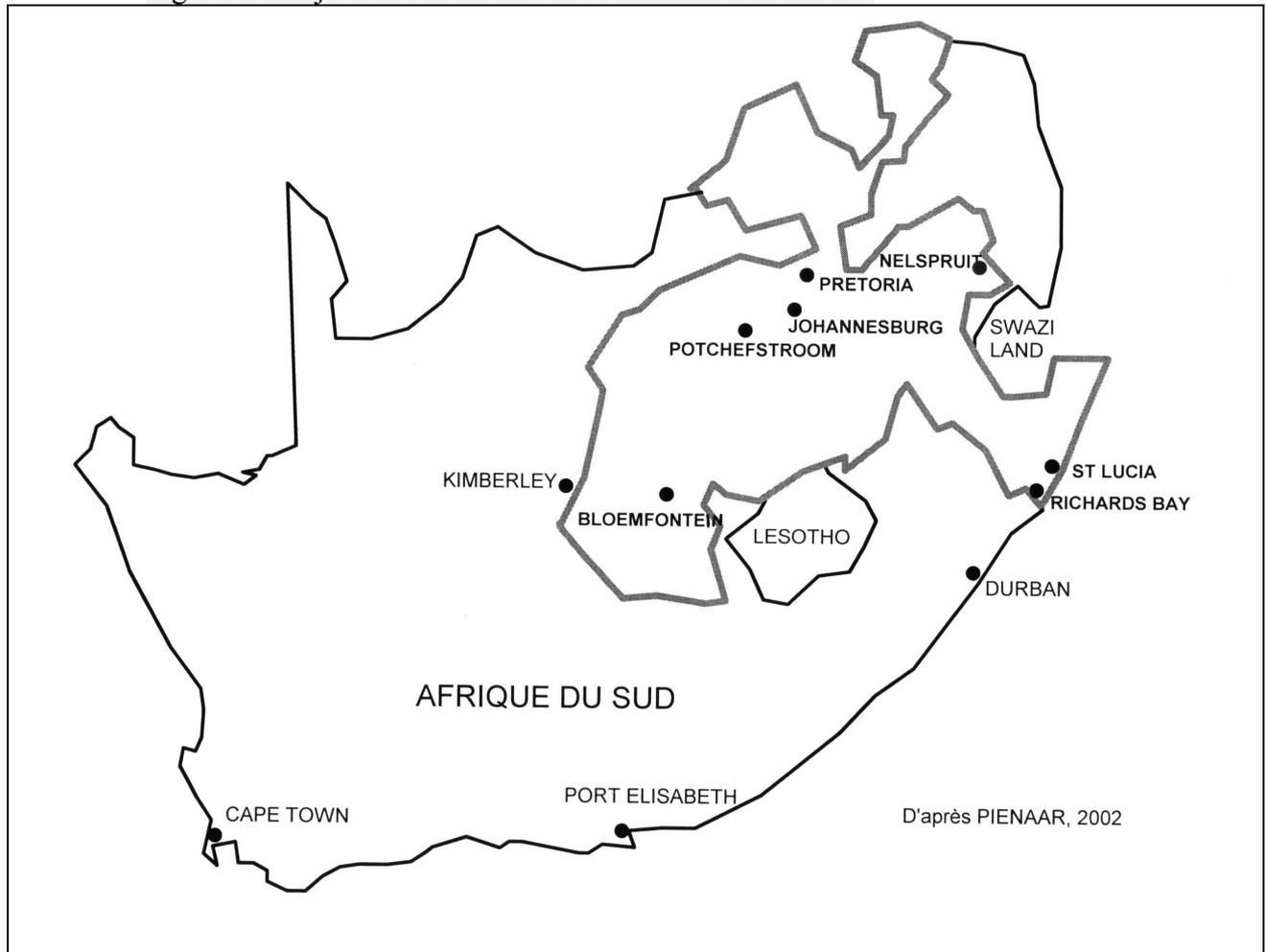
¹⁴ Et ce bien avant la création par le gouvernement de Pretoria du port en eau profonde de Richards Bay en 1976 (Guyot, Folio, Lamy, 2001)

¹⁵ Sans tenir compte des townships noirs.

¹⁶ Afrikaner Volkstaat ou Afrikanerland

¹⁷ En effet la constitution de 1996 ne reprendra pas ces dispositions pour prôner un territoire unifié de la nation arc-en-ciel.

Figure 5 : Projet territorial d'Etat-nation Afrikaner en 1985



2.1.3. Les autorités coloniales anglophones et la création des parcs

Les autorités coloniales britanniques de la Province du Natal, vont affirmer leur présence et leur autorité à St Lucia, par le biais de la création de parcs naturels. Les réserves naturelles ont été motivées par un courant idéologique *conservationniste* qui avait parfaitement pris conscience des destructions environnementales perpétrées par la colonisation, tout en réalisant que les plus beaux sites naturels de la province ne devaient pas être laissés en pâture aux populations indigènes (Fritz, 1996). Dès lors, la conservation avait pour conséquence, d'abord de protéger la « nature » et aussi, pour les colons, de se protéger des populations autochtones voisines, en créant des enclaves¹⁸ récréatives pour Blancs.

Le lac et l'estuaire de St Lucia ont été cédés en 1843 par Mpande, un des grands rois zulu, à la province du Natal. Toutefois la colonie anglaise du Natal n'a pas utilisé ses droits sur cet espace avant 1880. Entre 1895 et 1897, *St Lucia Game Reserve* (36 826 ha) a été proclamée par les *Natal Parks, Game and Fish Preservation Board*, nouvelle autorité de conservation. Ce parc, le plus vieux d'Afrique du Sud, comprend le lac St Lucia ainsi qu'une bande d'un demi mile autour (Bruton, 1980). En 1939 est proclamée *St Lucia Park* (12 545 ha) qui comprend l'estuaire et une partie du littoral. *False Bay Park* (2247 ha) sur les *Western Shores* est créé en 1944. Certaines forêts, comme celle de Dukuduku sont domaniales mais gérées localement par l'autorité de conservation.

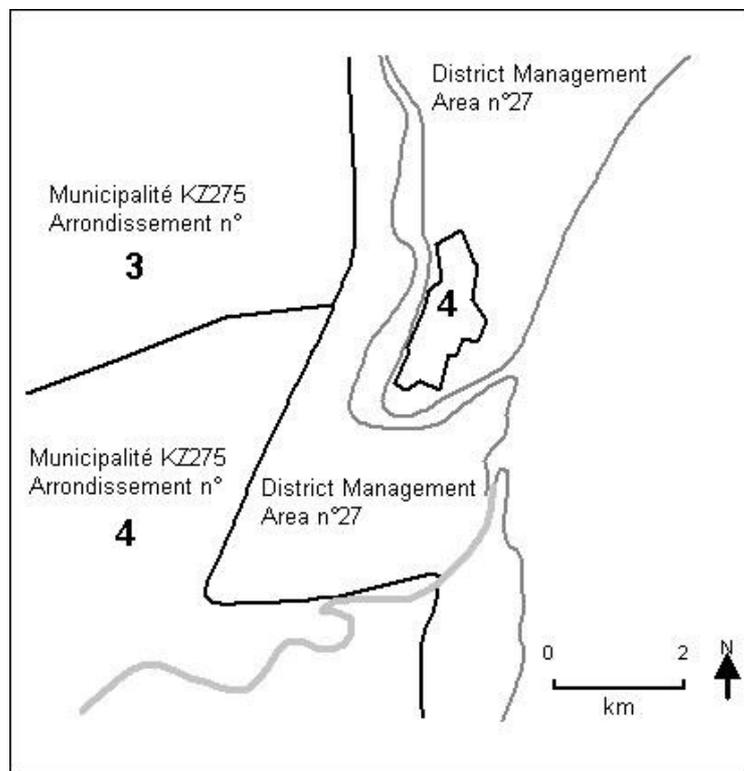
¹⁸ Sur d'autres exemples d'enclavement en Afrique et en langue française, on se réfère à Debrie & Steck, 2001.

En 1995, il n'y a pas d'autorité de gestion unique démocratiquement élue mise en place pour St Lucia. Le KZNW gère le parc. Une petite municipalité gère St Lucia. Khula Village est dirigé par un ancien député du parlement du bantoustan Kwazulu se réclamant chef traditionnel. Les squatters de Dukuduku sont menés par un porte-parole. Mtubatuba, la localité voisine a sa propre municipalité. Il faut attendre 2000 pour qu'une municipalité unique s'occupe de la gestion territoriale de tous ces espaces, à l'exception de celle du parc passant sous le contrôle d'une autorité nationale¹⁹.

2.2. Des espaces gérés par une municipalité unique depuis 2000

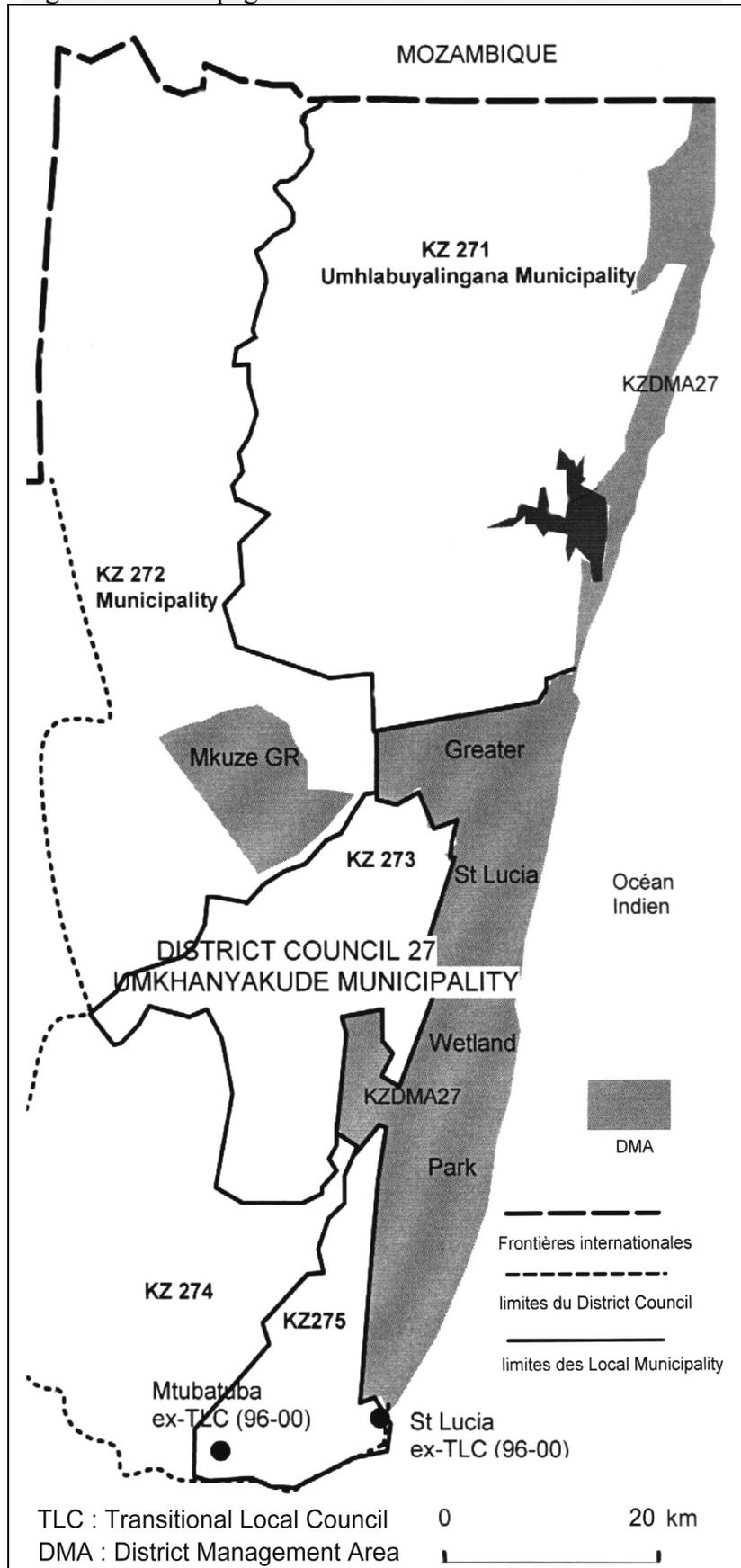
Les élections municipales de décembre 2000 (Lodge, 2001) ont comme cadre un nouveau maillage territorial (fig. 6 et 7). La petite communauté de St Lucia est maintenant intégrée dans la nouvelle municipalité de Mtubatuba.

Figure 6 : L'intégration politique, au niveau local, de St Lucia avec ses alentours



¹⁹ En théorie, les parcs sont concernés par une forme de gouvernement local, les DMA, et donc par le nouveau découpage promulgué en l'an 2000. Les *District Management Area* englobent les zones du territoire sud-africain à faible densité de population et / ou les parcs et réserves de grande étendue. Ces espaces sont directement gérés à l'échelon local par le District Council, par le biais d'un représentant élu des parcs concernés.

Figure 7 : Découpage territorial au niveau local de l'an 2000²⁰



²⁰ Transitional Local Council (municipalités de transition 1996-2000)

Les habitants de St Lucia sont donc confrontés au jeu de la nouvelle Afrique du Sud, c'est-à-dire de la « solidarité territoriale ». Les conseillers municipaux sont élus pour moitié par un scrutin majoritaire d'arrondissement et pour moitié par un scrutin proportionnel de liste. Pour respecter un nombre égal d'électeurs par arrondissements, St Lucia partage le même arrondissement (le n°4) que Dukuduku South (environ 3500 habitants), la forêt squattée par des illégaux au regard de la loi, mais constituant un vivier d'électeurs non négligeable pour une nouvelle municipalité voulant les défendre contre les donneurs d'ordres gouvernementaux. Le conseiller de l'arrondissement n°4 de St Lucia - Dukuduku South est un élu de l'IFP (Inkatha Freedom Party), un Afrikaner, M. Kloppers.

En effet l'IFP a eu comme stratégie au Kwazulu-Natal d'intégrer de nombreux Blancs dans ses rangs pour pouvoir présenter une alternative gestionnaire crédible, après une période de fortes violences politiques face à un ANC tout puissant et par opposition aux chefs traditionnels, proches de l'IFP, réputés incompetents et autocrates²¹. Ce conseiller municipal entre en politique pour la première fois et ne s'était donc pas "corrompu" avec la précédente équipe. Le renouvellement est intégral. Toutefois de nombreux habitants de la petite station balnéaire redoutent que la qualité des services offerts ne baisse en raison des besoins énormes de développement nécessaires aux communautés africaines de Dukuduku South. En outre l'insécurité semble être un problème pour la majorité des habitants depuis 2000, date à laquelle le portique de sécurité, installé à l'entrée du village pour filtrer toutes les allées et venues, a été enlevé. Il participait selon certains à la réputation de racisme du lieu. Pourtant les professionnels locaux du tourisme réclament vivement une nouvelle installation de même type, arguant que tous les quartiers aisés de Johannesburg ont ce type de sécurité (*gated community*²²). La nouvelle municipalité est opposée à une privatisation de la station balnéaire. Quelques acteurs touristiques de St Lucia, des Afrikaners et des Anglophones, acceptent toutefois de coopérer avec des représentants de Mtubatuba, Khula Village et Dukuduku dans le cadre d'un office du tourisme unifié. Cette nouvelle coalition va fortement se mobiliser contre le projet gouvernemental d'interdiction de la circulation des véhicules tout-terrain sur les plages.

2.3. L'action gouvernementale avec l'interdiction des 4X4 sur les plages

2.3.1. Garantir l'attractivité internationale d'un Patrimoine Mondial

En août 2002, l'Afrique du Sud organise à Johannesburg le Sommet de la Terre (Rio + 10). A cette date l'Afrique du Sud était un des rares pays au monde à autoriser la circulation automobile sur ses 3600 kilomètres de plages. Un tel événement international a conduit le gouvernement, en la personne de son ministre de l'environnement Valli Moosa, à donner rapidement une façade "*environmentally friendly*" à l'Afrique du Sud sans réellement tenir compte du fait qu'une telle permissivité faisait la fortune de petites stations balnéaires du Kwazulu-Natal comme St Lucia ou Mtunzini (au sud de Richards Bay) tout en enrichissant l'organisme de gestion des parcs (KZNW) qui émettait des permis de circuler extrêmement rentables. La réalité est que de nombreuses plages sauvages perdaient de leur cachet (photo 3) et que la flore et la faune dunaire étaient certainement mises à mal.

Photo 3 : La plage au Cap Vidal, au nord de St Lucia (cliché: auteur, janvier 2001)

²¹ Et dont la participation au sein des nouvelles autorités élues n'est toujours pas réglée en juillet 2002.

²² Voir sur cette question les réflexions comparatives menées aux Etats-Unis par Legoix, 2001.



Le touriste étranger et ses devises, que l'Afrique du Sud essaye d'attirer, était en général ennuyé par un tel "trafic balnéaire". Il y a donc un conflit d'usage entre une pratique locale "traditionnelle" et la volonté d'ouverture au tourisme international. La nouvelle loi a pris effet le 20 janvier 2001. C'est à cette période que nous avons enquêté à St Lucia sur les réactions de la population.

2.3.2. La montée des résistances locales

La plupart des résidents interrogés, travaillant de près ou de loin pour le secteur touristique, sont opposés à une telle mesure, car les visiteurs sont composés aujourd'hui presque exclusivement de pêcheurs venus du Gauteng en 4X4 et qui conduisent sur les plages pour aller pêcher. A très court terme une telle mesure aura effectivement des impacts négatifs sur l'économie locale. Toutefois si le GSLWP réussit à attirer de plus en plus de touristes internationaux, une telle mesure ne pourra être que bénéfique. Voici le point de vue de B. Britz, tour opérateur touristique, sur la question.

"It is acceptable to close sensitive areas, but no impact study has been done by the government as far as St Lucia is concerned. We will lose a great amount of revenue and will be forced to cut on our staff.²³"

Une autre résidente, P. Vermaak semble plus proche du compromis que le gouvernement devrait mettre en place durant une période de transition pour éviter de cristalliser trop le conflit et les mécontentements.

"I am afraid that it might affect tourism negatively. 4X4 vehicles should be allowed on our beaches under a strict permitting system where offenders can be punished by taking away the permit, heavy fining or in case of dangerous offences, confiscate the 4X4.²⁴"

Le KZN Wildlife a déjà recours à ce système de permis dans sa zone de juridiction. Toutefois les abus sont effectivement nombreux et tout l'attrait touristique des plages, du point de vue

²³ Entretien réalisé le 3 janvier 2002.

²⁴ Entretien réalisé le 3 janvier 2002.

d'un touriste étranger « normal », est parfois "ruiné à cause de pêcheurs buvant leur bière en injuriant les malheureux piétons²⁵". La plus grande association sud-africaine de pêcheurs à la ligne (South African Anglers Association) a intenté un procès au ministère de l'environnement en janvier 2002 pour gagner du temps et essayer de négocier un compromis.

Le 10 janvier 2002, Valli Moosa a déclaré que l'interdiction de circulation sur les plages serait du ressort du gouvernement local en lui déléguant la liberté de recourir à des permis (Zululand Observer 10-01-2002). Ceci semble un moyen possible de trouver un compromis. Les municipalités pourront effectivement interdire totalement certaines zones et en ouvrir d'autres « à péage » avec ces systèmes de permis. A plus long terme on va peut-être assister à une différenciation entre des municipalités côtières voulant attirer les touristes étrangers et d'autres restant fidèles à leur clientèle de pêcheurs.

Le premier mars 2002 des milliers de personnes se sont mobilisées à St Lucia pour protester contre l'interdiction gouvernementale. Aux Afrikaners de St Lucia s'étaient ralliés des vacanciers du Gauteng, des acteurs touristiques locaux, des conseillers municipaux, des Noirs de Dukuduku South et de Khula Village ainsi que des employés du parc voyant leurs revenus diminuer suite à l'abandon du système de permis... Depuis que cette interdiction a été annoncée les Noirs ont réalisé à quel point toute menace de diminution de la fréquentation touristique de St Lucia était aussi une menace pour leurs modestes conditions de vie et d'accès à un vivier d'emplois somme toute très limité (Maphanga, 1999). Et les Afrikaners de St Lucia savent aussi que c'est par l'accès au travail des Noirs que les problèmes de sécurité pourront être mieux résolus. Ce sont donc des pancartes en afrikaans, en zulu et en anglais qui réclament la démission du ministre de l'environnement (Sunday Tribune, 02-03-2002). Cette manifestation a été doublée d'une action en justice venant renforcer celle intentée en janvier par les associations de pêcheurs.

En outre l'effet inattendu de cette mesure gouvernementale a été la recrudescence du braconnage de fruits de mer et de poissons tropicaux sur des tronçons littoraux maintenant bien déserts. Entre deux maux environnementaux, il semble donc qu'il faille choisir le moindre.

Finalement ces actions de protestation ont porté temporairement leurs fruits. Le 12 juin 2002 une autorisation ponctuelle de circulation a été décidée pour les 6,5 km de plage au nord de St Lucia et conditionnée par un système de permis géré par le KZNW. Elle n'a plus été renouvelée pour les vacances d'été 2002-2003. Les recettes touristiques du village ont baissé d'un tiers (Zululand Observer, 28 janvier 2003).

CONCLUSION

Cette reconquête du droit d'accès à la mer est bien éphémère, en particulier dans un parc reconnu Patrimoine Mondial de l'Humanité. Une reconnaissance internationale vaut-elle mieux que la perpétuation d'une pratique récréative discutable ? Il semblerait que la réflexion sur le court terme l'ait emportée sur celle du long terme. Car finalement quel peut être le devenir de cette communauté Afrikaner au milieu de Noirs majoritaires dont la pression économique se fera toujours plus forte ? L'avenir n'est-il pas à un changement de ces pratiques très individualistes et économiquement peu durables pour instaurer un nouveau rapport au territoire ?

St Lucia apparaît comme un îlot très conservateur en Afrique du Sud. La séparation des différents groupes reste une réalité dans l'espace et les mentalités, malgré des unions de

²⁵ Entretien avec une touriste française réalisé le 31 décembre 2001.

circonstances. Compte tenu des nouveaux impératifs "mondiaux" (Patrimoine Mondial, attraction d'un tourisme international, Sommet de la Terre...) et locaux (inégalités de développement et de richesse, diversité culturelle, insécurité) la singularité du lieu ne pourra pas se perpétuer sans compromis spatiaux plus profonds et plus durables, sans une participation plus accrue des Noirs à l'économie locale.

"Nous nous fabriquons un passé avec lequel nous puissions vivre, un passé qui rend l'avenir possible, même s'il demeure infiniment variable et vulnérable, un réseau de papillotements, un éclair intime, susceptible d'illuminer nos ténèbres intérieures. A la base de tout cela il n'y a pas le crime de X ou le péché de Y, mais les agissements de toute une communauté."

(André Brink, Le vallon du diable, 1998)

Références:

BÖESEKEN A.J. et al., 1948, *Geskiedenis-Atlas vir Suid-Afrika*, Nasionale Boekhandel, Kaapstad

BRINK A., 1998, *Le vallon du diable (Devil's valley)*, Stock : Paris, 411p.

BRUTON M.N., 1980, *Studies on the ecology of Maputaland*, Rhodes University, Durban, 560 p.

CROUZEL Y., 1999, La chefferie traditionnelle face à la démocratisation des pouvoirs locaux, *Afrique Contemporaine*, n°192, p 30-39.

CSIR, 1993, *Environmental Impact Assessment : Eastern Shores of St Lucia*, Environmental Impact Report, 184 p.

DEBRIE J., STECK B., 2001, "L'enclavement, réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'Ouest", *L'Espace Géographique* 1-2001, p 26-36

DOMINY, 1991, Contested terrain : the politics of environmental impact assessments in a landscape of heritage : the Eastern Shores of Lake St Lucia in *University of Natal compilation*

DOVERS S., EDGECOMBE R., GUEST B., 2002, *South Africa's environmental history, cases & comparisons*, Ohio University Press : Athens, David Philip Publishers : Cape Town, 326 p.

FRITZ J-C, 1996, « L'évolution des politiques de l'environnement en Afrique du Sud », *Revue Hérodote*, La nouvelle Afrique du Sud, La découverte, n°82-83, septembre 1996.

FROST S.H., 1992, *Lake St Lucia : public opinion, environmental issues and the position of the government, 1964-1966 ...1989-1990, a case study in changing*, HT University of Natal, 145 p.

GREEN L.P., 1957, *History of local government in South Africa, an introduction*, Juta&Co, Johannesburg, 113 p

GUILLAUME P., TEPPON A., 2002, "La privatisation du destin: Afrikaner, pauvre et urbain dans l'Afrique du Sud post-apartheid", *Politique Africaine*, n°85, mars, p 123-132.

GUYOT S., 2003, *L'environnement contesté : la territorialisation des conflits environnementaux sur le littoral du KwaZulu-Natal (Kosi Bay, Mabibi, St Lucia, Richards Bay, Port Shepstone)*, Thèse de doctorat, Université de Paris X - Nanterre, 509 p.

GUYOT S., 2002, "Spatial competition and the new governance framework in Mabibi (Maputaland): implications for development", *Geographical Journal*, Vol. 168, n°1, p 18-32

GUYOT S., FOLIO F., LAMY A., 2001, «Réussites, enjeux et contradictions du développement d'une ville industrialo-portuaire: Richards Bay, Afrique du Sud», *L'Espace Géographique* 2-2001, tome 30, Colin-Reclus, p 127-139.

GUYOT S., REY B., 2001, "De la conservation du patrimoine naturel à une tentative de développement communautaire ? Le cas du Maputaland, Afrique du Sud ", à paraître dans *les actes des Journées de Géographie Tropicale de la Rochelle, septembre 2001*

HOUSSAY-HOLZSCHUCH M.,1995, *Mythologies territoriales en Afrique du Sud*, CNRS Editions, collection Espaces et Milieux, 104p

LE GOIX R., 2001, " Les communautés fermées dans les villes des Etats-Unis: aspects géographiques d'une sécession urbaine ", *L'Espace Géographique* 1-2001, p 81-93

LODGE T., 2001, " The south african local government elections of december 2000 ", Politikon, Carfax Publishing, vol.28, n°1, p 21 à 46.

MAPHANGA K., 1999, *Socio-economic conditions in the Greater St Lucia Wetland Park*, Planning division, KZNNCS, 30 p.

MOUNTAIN A., 1990, *Maputaland: paradise under pressure*, Southern Book Publishers, 150 p.

NPB, 1993, *Comments by the NPB on the environmental impact report and supporting documents, EIA St Lucia Eastern Shores*, NPB Planning Division, 106 p.

PIENAAR P. A., 2002, "The elusive Afrikaner Volkstaat: where and when ?", communication à la conférence de l'UGI, 4-7 août, Durban, Afrique du Sud

POLLOCK N., 1963, *An historical geography of South Africa*, 240 p.

SANDWICH T., 2001, *Kwazulu-Natal Wildlife : Strategic Business Plan*, document interne KZNNW, 23 p.

SOLOMON M., 1999, *St Lucia Case Study in Minerals-driven economic development : the industrial pioneer for economic renewal in Africa*, African Mining, Riebeeck West, 40 p.

GUYOT S., 2003, « Les conflits environnementaux à St Lucia (Afrique du Sud), entre protection et exclusion », *Annales de Géographie*, n°634, pp 608-627, Armand Colin.

STANILAND M.T., PANSEGRUW P.G.M., DELLERMANN K.W., 1996, *Report on the Kwazulu-Natal local government elections (26-06-96)*, Department of local government and housing, 106 p.

Sunday Tribune, 2002, différents numéros de cet hebdomadaire sud-africain.

SWART M.J., STEYN J.N., 1968, “ Enkele opmerkings oor Richardsbaai as toekomstige ”, *Review for geography*, vol. 10 (4), p 369-375

TAYLOR R., 1991, *The greater St Lucia Wetland Park*, Natal Park Board, 48 p.

THOMPSON G., 2002, “The dynamics of ecological change in an era of political transformations: an environmental history of the Eastern Shores of Lake St Lucia”, in DOVERS, EDGEcombe & GUEST, p 191-214.

ZEAL, 1993, *Comments on the St Lucia Eastern Shores Mining EIA*, rapport ZEAL, 70p.

Zululand Observer, 2000 à 2002, différents numéros de ce bihebdomadaire du Zululand basé à Richards Bay.

Sites Internet :

SDI Lubombo : www.lubombo.org.za

KZNSI : www.rhino.org.za

St. Lucia : www.stluciaiinfo.co.za

Municipal Demarcation Board : www.demarcation.org.za

Unesco : www.unesco.org/whc/

Terrain: enquêtes (entretiens, questionnaires) réalisés à St Lucia en janvier 2001 et janvier 2002.